



Serge Ferrari
group

Communiqué de presse



SergeFerrari Group
Société anonyme au capital de 4 919 703,60 euros
Siège social : ZI de La Tour du Pin
38110 Saint Jean de Soudain
382 870 277 RCS Vienne

Le Directoire de SergeFerrari Group (la « Société ») a décidé de mettre en œuvre le projet de transfert de cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue ce jour

Saint-Jean-de-Soudain, le 22 avril 2026, 17h45 CEST – SergeFerrari Group (FR0011950682 – SEFER), l'un des leaders mondiaux dans les toiles composites innovantes, coté sur Euronext Paris – compartiment C, informe le public que l'Assemblée Générale Mixte de la Société, réunie ce jour à 9h30 au siège social (ZI de La Tour du Pin, 38110 Saint-Jean-de-Soudain), a approuvé le projet de transfert de cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

L'Assemblée Générale des actionnaires de SergeFerrari Group, qui s'est réunie ce jour au siège social, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire le projet de transfert de cotation des actions de la Société du marché réglementé Euronext Paris, vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris, et a conféré tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

La Société annonce que le Directoire qui s'est réuni ce jour a décidé de mettre en œuvre ce transfert. Sous réserve de l'accord d'Euronext paris, cette opération de transfert s'effectuera par la radiation des titres à la négociation sur le marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe, sans émission d'actions nouvelles.

Motifs du transfert

Euronext Growth Paris s'est affirmé depuis sa création comme le marché de prédilection pour les entreprises de croissance d'une capitalisation boursière de moins d'un milliard d'euros et d'un flottant suffisant, supérieur à 2,5 millions d'euros, ce qui est le cas de SergeFerrari Group.

La réalisation d'un tel transfert permettra à la Société de renforcer la visibilité et l'attractivité de son titre, qui figurera ainsi parmi les 50 premières capitalisations d'Euronext Growth Paris. Dans ce cadre, la Société passera d'un marché réglementé à un marché régulé, impliquant un cadre réglementaire plus adapté et comportant certaines obligations allégées.

Modalités du transfert

La Société remplit à ce jour les conditions d'éligibilité à la procédure de transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un montant minimum de titres en circulation auprès du public de 2,5 millions d'euros. Ces critères devront toutefois être satisfaits à la date de la demande de transfert.

Par ailleurs, la Société est à jour de l'ensemble de ses obligations d'information sur Euronext et prévoit de s'attacher les services de TP ICAP (Europe) SA en qualité de Listing Sponsor dans les délais requis par la réglementation applicable.

Conséquences du transfert (liste non exhaustive)

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société informe ses actionnaires des principales conséquences potentielles d'un tel transfert :

- Information périodique

La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture annuelle, un rapport annuel incluant notamment ses comptes annuels et consolidés, un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes.

Elle diffusera également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels consolidés et un rapport d'activité afférent à ces comptes.

- Information permanente

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours de son titre (information privilégiée). Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continuera à avoir recours à un diffuseur professionnel.

La Société devra continuer à établir des listes d'initiés et les dirigeants et responsables de haut niveau devront continuer à effectuer des déclarations d'opérations sur titres auprès de l'AMF.

- Composition du Conseil – Gouvernement d'entreprise

La Société continuera à se référer au code de gouvernance Middlednext. Le rapport RSE sera maintenu.

Les Comités en place, dont le comité d'audit seront maintenus, la Société ne souhaitant pas changer ses bonnes pratiques de gouvernance.

- Assemblées générales

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale seront mis en ligne sur le site Internet de la Société à la date de la convocation.

La mise en ligne sur le site Internet de la Société du résultat des votes et du compte-rendu de l'Assemblée Générale sera maintenue.

La Société n'aura plus d'obligation d'assurer une retransmission en direct de l'Assemblée Générale ni de mettre un enregistrement de celle-ci sur son site Internet.

- Franchissement de seuils – Offres publiques

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement à la hausse, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en cas d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et de 90% du capital ou des droits de vote.

Au 22 avril 2026, le concert Ferrari détient 77,53% du capital et 86,4% des droits de votes.

Cependant, conformément à la réglementation applicable, la Société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris.

- Liquidité du titre

Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par la Société sera maintenu après le transfert de marché.

Calendrier prévisionnel indicatif de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris)

- Mi-mai 2026 : dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et leur admission sur Euronext Growth paris
- Mi-juin 2026 : autorisation du transfert par Euronext Paris
- Au plus tôt le 23 juin 2026 : radiation des titres SergeFerrari Group sur Euronext paris (avant bourse) et admission des titres SergeFerrari Group sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture) – première cotation

À PROPOS DE SERGEFERRARI GROUP

Le Groupe développe et fabrique des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité pour l'Architecture Tendue, les Structures Modulaires, la Protection Solaire et le Mobilier/Marine, sur un marché mondial estimé par la Société à environ 6 Md€. Les caractéristiques uniques de ses produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux du Groupe : bâtiments basse-consommation, maîtrise énergétique, performance et durabilité des matériaux, recherche de confort et de sécurité, ouverture des espaces de vie vers l'extérieur, etc. Son principal avantage concurrentiel repose sur la mise en œuvre de technologies et savoir-faire propriétaires différenciants. Le Groupe dispose d'implantations industrielles en France, en Suisse, en Allemagne, en Italie et en Asie. SergeFerrari Group est présent dans 80 pays via des filiales et des bureaux de représentation et au travers d'un réseau de plus de 100 distributeurs indépendants dans le monde entier.

À fin 2025, SergeFerrari Group affiche un chiffre d'affaires consolidé de 347,5 M€, dont plus de 80% est réalisé hors France. SergeFerrari Group est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C (code ISIN : FR0011950682). Le titre SergeFerrari Group est éligible au PEA-PME et à l'investissement FCPI. www.sergeferrari.com

Contacts

Valentin Chefson
Head of Relations Investisseurs
investor@sergeferrari.com

NewCap
Relations Investisseurs – Communication financière
Théo Martin
Tél. : 01 44 71 94 94
sferrari@newcap.eu